

SEANCE DU
14 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° I-1
23SGADB0121

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
22

Date de convocation :
8 septembre 2023

Date d'affichage :
18 septembre 2023

OBJET:
Adoption du compte-rendu du
bureau communautaire du 15 juin
2023

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 3
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 14 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
M. CASSIER (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 15 juin 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 15 juin 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 septembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 18 septembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le Creusot, le 30 août 2023

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 JUIN 2023
Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 juin à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. Daniel MEUNIER, premier vice-président.

ETAIENT PRESENTS :

VICE-PRESIDENTS

Daniel MEUNIER, Jean-François JAUNET, Montserrat REYES, Monique LODDO, Frédérique LEMOINE, Guy SOUVIGNY, Georges LACOUR, Philippe PIGEAU.

CONSEILLERS DELEGUES

Bernard FREDON, Roger BURTIN, Bernard DURAND, Jean-Paul BAUDIN, Jean-Paul LUARD.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

David MARTI (pouvoir Daniel MEUNIER)
Evelyne COUILLEROT (pouvoir à Bernard FREDON)
Isabelle LOUIS – arrivée à 15h30 – (pouvoir à Monique LODDO)
Jean-Marc FRIZOT (pouvoir à Frédérique LEMOINE)
Yohann CASSIER (pouvoir à Jean-Paul BAUDIN)
Jérémy PINTO – arrivée à 14h10 – (pouvoir à M. PIGEAU).
Cyril GOMET (pouvoir à Jean-Paul LUARD).
Jean-Claude LAGRANGE (pouvoir à Jean-François JAUNET)
Sébastien GANE (pouvoir à Montserrat REYES)
Pascale FALLOURD (pouvoir à Georges LACOUR)
Jeanne-Danièle PICARD (pouvoir à Bernard DURAND)
Gérard GRONFIER (pouvoir à Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-François JAUNET

Monsieur le premier vice-président présente les excuses de Monsieur le Président, absent ce jour, et propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour. Il indique aussi l'ajournement du projet de décision « MONTCEAU-LES-MINES - Le Prelong - Rue des Chavannes - Vente de terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse ».

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 15 juin 2023 :

Jean-François JAUNET

B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Adoption du compte-rendu du bureau du 11 mai 2023

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 11 mai 2023.

2 - Création de 5 postes en volontariat de service civique

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le renouvellement de l'agrément auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, de protection des populations pour l'accueil de 5 volontaires en service civique,
- De créer 5 postes de volontaires en service civique pour une durée variant entre 6 et 12 mois, avec une durée hebdomadaire d'au moins 24 h,
- D'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de renouvellement et à signer tout document y afférent,
- D'autoriser les dépenses afférentes au complément de rémunération des volontaires sous réserve du vote des crédits au budget 2023.

3 - Création d'un contrat d'apprentissage à la DLMG

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un contrat d'apprentissage au sein du service patrimoine bâti-gestion

- locative et immobilière de la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec l'apprenti.

4 - Création d'un contrat de projet à la DAJCP

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. LUARD intervient afin d'insister sur le caractère indispensable de ce type de poste. En effet, compte tenu du contexte économique et budgétaire, il est indispensable de faire chaque jour plus d'économies. Or, c'est notamment grâce à la passation et au suivi de la bonne exécution des marchés publics que l'EPCI y parvient.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent à temps complet de la filière administrative, calibré sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le candidat qui sera retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

5 - Création d'un poste de chargé de projet applicatif à la DSI

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer au sein du service Applications et expérience utilisateurs de la Direction des Systèmes d'Information un emploi permanent à temps complet de la filière technique calibré de C à B sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

6 - Création d'un poste de contrôleur des transports publics et suppression d'un emploi de chargé d'exploitation des transports scolaires

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. LUARD indique que le contrôle dans les transports publics facilite la relation entre la Communauté Urbaine et son délégataire.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer au sein du service transports urbains et scolaires de la Direction des transports et de la mobilité un emploi permanent à temps complet de la filière technique calibré de C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à agents de maîtrise territoriaux ;
- De supprimer un emploi de chargé d'exploitation des transports scolaires (filière administrative, catégorie C) ;

- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

7 - Tableau des effectifs - Ajustement création d'emplois suite à finalisation processus avancement de grade et promotion interne 2023

M. Daniel MEUNIER présente le rapport et indique qu'il s'agit de faire évoluer les postes en fonction des avancements de carrière propres à la fonction publique.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la création des emplois à temps complets suivants suite à la finalisation du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2023 comme suit :

Filière administrative :

A compter du 01/07/2023

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1

Filière technique :

A compter du 01/07/2023

- Ingénieur principal : 1
- Agent de maîtrise principal : 3
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 5

A compter du 01/08/2023

- Ingénieur principal : 1

8 - Convention portant constitution d'un groupement de commande en matière d'équipements de protection individuelle pour les agents des membres - Autorisation de signature

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande, à intervenir entre la CUCM et les autres collectivités intéressées, afin de désigner le fournisseur commun qui sera désigné titulaire de l'accord-cadre à conclure pour les « *équipements de protection individuels pour les besoins des agents des membres* ».

M. Durand demande à ce qu'il soit fait attention à ce que les groupements de commande, en entraînant une massification des volumes des commandes, n'empêchent pas les petites entreprises de répondre.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 - Admission en non-valeur et créances éteintes

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Il rappelle le principe des admissions en non-valeur et des créances éteintes, et précise le montant pour chacune des deux catégories.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus pour un montant de 50 908,21 € sur le budget Eau, de 4 679,64 € sur le budget principal, de 616,49 € sur le budget Assainissement, de 177 € sur le budget Transports et de 555,13€ sur le budget SPANC.
- d'admettre l'extinction des créances décrites ci-dessus pour un montant de 10 957,07 € sur le budget Eau.
- d'émettre les mandats afférents au compte 6541 et 6542.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - PERRECY-LES-FORGES - Lotissement Les Coteaux du Soleil - Vente du lot n°2

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De vendre à Monsieur Jérôme GAUNET et Madame Karine BIDAUT, demeurant 20 Grande rue, 71420 PERRECY-LES-FORGES, la parcelle de terrain sise lotissement Les Coteaux du Soleil à PERRECY-LES-FORGES, lot n°2, cadastré section AL n°175, d'une superficie de 668 m², au prix de 35 € TTC, soit un montant total de 23 380 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président ou la vice-présidente ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir, en l'étude de Maîtres TARDY-MENTRE, notaires à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal.

2 - BLANZY - Lotissement Les Curtils - Vente du lot n°6

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De vendre à Madame Mandy MEYER, domiciliation postale au C.C.A.S. 2 rue de la République, 71450 BLANZY, la parcelle de terrain sise lotissement Les Curtils, à BLANZY, lot n°6, cadastré section AE n°561, d'une superficie de 607 m², au prix de 38 € le mètre carré, soit un montant total de 23 066 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président ou la vice-présidente ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARGAUD, notaires à MONTCEAU LES MINES, et tous les documents se rapportant à cet acte, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal.

3 - BLANZY - Lotissement Les Curtils - Vente du lot n°7

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De vendre à Monsieur Mucahid PATLAK, 15 rue de Lutterbach, 71300 MONTCEAU-LES-MINES, la parcelle de terrain sise lotissement Les Curtils, à BLANZY, lot n°7 cadastré section AE n°562, d'une superficie de 697 m², au prix de 38 € le mètre carré, soit un montant total de 26 486 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président ou la vice-présidente ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ARGAUD, notaires à MONTCEAU LES MINES, et tous les documents se rapportant à cet acte, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal.

Arrivée de M. PINTO à 15h11.

M. JAUNET fait remarquer que toutes ces acquisitions sont réalisées par des personnes résidant déjà sur

le territoire de la Communauté Urbaine.

M. LUARD souligne quant à lui la différence de prix entre Blanzay et Perrecy. Mme LEMOINE lui répond que le prix des lots est fixé en fonction des investissements réalisés par l'EPCI dans chaque lotissement et dans l'objectif d'avoir un budget en équilibre.

Le constat est fait par ailleurs, par l'ensemble des élus, qu'il est plus difficile de vendre les lots se trouvant dans des lotissements hors villes-centres compte tenu des coûts de carburants.

M. BURTIN souhaiterait, à ce titre, qu'il y ait davantage de communication.

Quant à M. JAUNET, il préfère une cession au fur et à mesure car cela permet d'adapter les espaces, écoles et services de manière plus douce et plus pérenne.

4 - Le Creusot - Aménagement des espaces publics du secteur Foch-Verdun - Autorisation de signature de 3 modifications n° 1 aux marchés n°21048PAP pour les lots 1, 2 et 3

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant de délégation en matière de marchés publics, à signer les modifications n°1 suivantes :
Marché n°2104801PAP conclu avec l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 travaux VRD,
Marché n°2104802PAP conclu avec l'entreprise CITEOS pour le lot 2 éclairage public,
Marché n°2104803PAP conclu avec l'entreprise ID VERDE pour le lot 3 espaces verts,
Sur la base des projets annexés
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal

5 - Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 - Phase 1 - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2103504PAP

M. Guy SOUVIGNY présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°2103504PAP conclu avec l'entreprise METAL CONCEPT 43 venant préciser l'indice applicable prévu à la formule de révision, soit le TP01.
La formule de révision à mettre en œuvre étant ainsi :
$$Cn = 15 \% + 85 \% (TP01 (n) / TP01 (o))$$

Avec :
 - Cn : coefficient de révision
 - Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n
 - Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéropour un montant de 143 780,00 € HT, soit 172 536,00 € TTC.

6 - Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 - Phase 1 - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2103503PAP

M. Guy SOUVIGNY présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°2103503PAP conclu avec l'entreprise DL EQUIPEMENT pour un montant de 322 209,65 € HT, soit 386 651,58 € TTC ayant pour objet d'acter des nouveaux prix

ainsi qu'un réajustement de quantité n'ayant pas d'impact sur le montant du marché initial.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 - Adhésion pluriannuelle associations réseau Ecomusée

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Il rappelle la valeur patrimoniale de l'Ecomusée et la nécessité de le mettre toujours plus en valeur à travers l'adhésion à un réseau de d'associations. Le rapporteur décline ainsi les associations auxquelles il est proposé d'adhérer ainsi que le montant de l'adhésion.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion pluriannuelle aux associations susmentionnées pour l'Écomusée ;
- D'imputer les dépenses sur le budget ad hoc.

2 - LE CREUSOT - Vente des anciens ateliers du lycée Jaurès

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- de vendre à l'UIMM 71, dont le siège social est 75, Grande rue Saint Cosme, 71104 CHALON-SUR-SAONE, enregistrée sous le SIRET n°38311327100019, représentée par sa présidente Madame Nathalie TRZESNIOWSKI, un ensemble immobilier situé 13 rue de Longwy, sur la commune de LE CREUSOT, parcelle cadastrale AC n°458 pour partie, d'une superficie approximative de 10 860 m² ;
- de fixer le prix de la vente à 420 000 € HT, TVA en supplément ;
- d'autoriser les interventions d'études et de travaux préalables dès le mois de juin 2023 et l'entrée en jouissance du bien à la signature du compromis de vente, dans l'objectif d'obtenir l'habilitation ERP5 d'une partie du site, afin de permettre le dépôt d'une demande d'ouverture auprès du rectorat pour l'Ecole de Production, avant le 30 juin 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget principal

M. Meunier complète en indiquant que c'est un beau projet de formation. M. PINTO, vice-président en charge de l'enseignement supérieur précise que ce projet prend toute sa place dans le cadre du schéma de formation de l'enseignement supérieur. Il est tourné vers des formations d'avenir (filiales numériques) et répond aux besoins ressentis par les entreprises implantées sur le territoire de la CUCM.

Ce volet immobilier complète et parachève le travail réalisé sur le volet formation.

M. DURAND fait remarquer que c'est un bel exemple de reconversion du bâtiment.

3 - Le Creusot - rue de l'étang de la Forge - Aménagement d'une circulation douce - 2ème phase Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Il précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le délibéré et que le montant sur lequel il est proposé au bureau d'autoriser le Président ou l' élu ayant reçu délégation à signer le marché est bien de 314.461,85 € HT soit 377.354,22 € TTC, comme indiqué dans le corps du rapport. Le montant de 194 237,40 € HT soit 233 084,88 € TTC mentionné dans le délibéré correspond quant à lui aux seules tranches optionnelles 2 et 3 et non à la totalité du marché

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec l'entreprise EUROVIA BFC - ZA de Bellevue - CS 40079 - 71402 Autun cedex, pour un montant de 314.461,85 € HT soit 377.354,22 € TTC;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Arrivée de Mme LOUIS à 15h30.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Eau et assainissement - Programme ressources 2023 - Demande de participations financières

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Subventions de l'Agence de l'eau pour préserver la ressource en eau.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant reçu délégation à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières,
- D'inscrire les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes du budget annexe de l'eau.

C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2023

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

2 - Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'une conseillère communautaire

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Que Madame Jocelyne BLONDEAU siège dans la commission suivante : Développement, aménagement et services aux habitants.

3 - Convention d'exécution et de mandat à passer avec l'UGAP portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes.

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de la convention d'exécution et de mandat portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes et ses prestations annexes à intervenir avec l'UGAP ;
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

4 - Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 2104301PR

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 1 au marché 2104301PR conclu avec l'entreprise SAS PARIZOT, domiciliée 19 rue des acacias, 71200 LE CREUSOT :
 - En intégrant le nouveau bordereau de prix et le nouveau catalogue, les nouveaux prix unitaires augmentant en moyenne de 5,2% et générant un impact estimé à environ 5 600 €

supplémentaire sur la dépense 2023 sur les bases d'un chiffre d'affaires annuel 2022 d'environ 110 000€ HT ;

- En modification la clause butoir, celle-ci passant de 5% annuellement à 5% semestriellement ;
- En insérant une clause de réexamen et une clause de sauvegarde

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 - Budget Principal - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

2 - Mise à jour ds AP/CP

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement pour les opérations requalification du secteur « Foch-Verdun » et acquisition de matériel de transports, tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.

3 - Budget Eau - vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

4 - Budget ZA Coriolis - Vote d'une décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- adopter la décision modificative du budget ZA Coriolis , telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2022

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le compte rendu annuel 2022 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - JACOB SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Il indique que depuis loi NOTRe, on peut aller plus loin dans l'octroi de subventions. Le montant de 50 000€ mentionné correspond au plafond défini dans le règlement d'octroi des aides.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la convention d'application entre l'entreprise JACOB SERVICES par l'intermédiaire de la SCI LES GRATUZELLES et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SCI LES GRATUZELLES ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;
- imputer la dépense sur le budget correspondant.

2 - LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la Paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH 392 et 393 pour implantation d'activités économiques

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- acquérir de la Société AREVA, identifiée au SIREN sous le n° 712 054 923, dont le siège social est Tour AREVA, 1 place Jean Millier à COURBEVOIE (92 400), les parcelles de terrains sises sur la commune du CREUSOT et cadastrées comme suit :
 - BH n° 392 pour 45 385 m²
 - BH n° 393 pour environ 36 770 m²
 - Soit une superficie globale approximative de 82 155 m² ;
- faire établir un document de modification du parcellaire cadastral par un géomètre-expert pour déterminer l'emprise exacte à acquérir ;
- fixer le prix de cette cession à SIX EUROS TTC (6 €) le mètre carré soit un montant approximatif de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS (492 930,00 €) ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget annexe des zones

d'activités.

3 - CITEL SERVICES - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la convention d'application entre l'entreprise CITEL SERVICES et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la CITEL SERVICES ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;
- imputer la dépense sur le budget correspondant.

4 - TORCY - La Sapinette - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°19 appartenant à l'EARL DU GRAND MONETOIS, en périphérie de la zone CORIOLIS

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- acquérir de l'EARL du GRAND MONETOIS, la parcelle de terrain cadastrée section AO n°19 pour une superficie de 8 582 m² ;
- fixer le prix de cette acquisition à 100 000 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, ainsi que toutes pièces afférentes à cet acte ;
- prélever la dépense correspondante sur le budget Annexe de la zone Coriolis.

5 - TORCY - Zone d'activités CORIOLIS - Vente de terrain pour implantation d'une plateforme de distribution à vocation logistique

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

M. JAUNET demande quelles sont les garanties en ce qui concerne la création d'emplois et l'activité des sociétés qui vont s'installer. Il lui est répondu que des clauses suspensives sont incluses dans les documents relatifs à la vente ; ainsi, l'accord préalable de la Communauté Urbaine est exigé sur les implantations.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- vendre à la SAS VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY, dont le siège social est à PARIS (75012), 2-22, place des Vins de France, identifiée sous le numéro de SIRET 52007362800049, représentée par son Président, Grégory BLOUIN, 112 375 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°74 sur la commune de TORCY ;
- fixer le prix de cette cession à la somme de 25,00 € H.T. le mètre carré, soit un montant total de 2 809 375,00 € H.T, à ajuster en fonction de la surface effective à céder d'après le document d'arpentage à venir ;
- autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante.

6 - Convention RSA Département-CUCM - Approbation d'un projet : Intégracode 2023

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le projet de convention entre la CUCM et AGIRE annexé à la présente délibération ;
- approuver le versement de la somme de 21 000 €, dans le cadre de la convention RSA Département-CUCM ;
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou l'élu ayant reçu délégation à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces conventions ;
- imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Départ de M. JAUNET à 16h00

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 - GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2022

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- prendre acte du rapport annuel du délégataire Gaz et réseau Distribution de France relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau gaz de la Communauté Urbaine pour l'année 2022.

2 - Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Il fait état des multiples actions menées, sur différentes thématiques, à court moyen et long terme de l'opération petites villes de demain.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de la convention-cadre « Petites villes de demain », à intervenir entre l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.

3 - Dispositif "Centralités rurales en région" - Approbation de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.

M. Daniel MEUNIER présente le rapport. Il insiste sur le caractère complémentaire de celui-ci avec le rapport précédent.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes de la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Montchanin, entrant dans le dispositif « Centralités rurales en région », à intervenir entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.
- autoriser le Président ou son représentant à solliciter toute subvention s'y afférant.

4 - Mise en place d'un règlement d'intervention concernant le budget d'investissement dédié aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

M. Jérémy PINTO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le règlement d'intervention en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application

5 - Mise en place d'un Règlement d'attribution concernant les subventions à destination des associations étudiantes.

M. Jérémy PINTO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le règlement d'intervention 2023/2024.
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application

6 - Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2023.

M. Bernard DURAND présente le rapport. Il rappelle quels sont les quartiers prioritaires présents sur le territoire ainsi que les 75 actions qui vont être déclinées sur trois thématiques. Il précise par ailleurs que la Communauté Urbaine a triplé le montant de l'enveloppe allouée afin que ces missions puissent être menées à bien. Il précise par ailleurs que le projet « la lucarne d'évry » ne pouvant pas être réalisé par l'association « le phare », celle-ci est remplacée par une action de valeur similaire, en accord avec la commune concernée (Montceau-les-Mines).

La nouvelle contractualisation pour la période 2024 – 2030 ainsi que le nouveau classement des quartiers prioritaires sera prochainement dévoilé.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- valider l'attribution du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante :

Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi / Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi

Actions	Porteurs	CUCM
Mon quartier vers l'emploi	AGIRE	2 400 €

Mise en œuvre des clauses sociales dans les quartiers prioritaires de la CUCM	AGIRE	11 000 €
Du quartier à ma ville, la langue française en pratique	AGIRE	5 000 €
On ne naît pas entrepreneur, on le devient	BGE	3 000 €
Le numérique apprivoisé	APOR	12 000 €
Diffuseur de solidarité	Unis-cités	5 000 €

Actions d'éducation, soutien à la parentalité et de prévention

Actions	Porteurs	CUCM
La montagne, mon nouvel espace de compétences	Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks	5 000 €
Espaces ressources pour le soutien à la parentalité	Sauvegarde 71	25 000 €
Mise en place de séjours Educasport pour les élèves de l'école du Champ Cordet à Torcy	Creusot Défi 2000	5 000 €
Mise en place d'une école « multi-sports » pour les enfants et les parents	Creusot Défi 2000	2 900 €

Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :

Actions	Porteurs	CUCM
Soutenir les actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire	Lutte et forme Montceau	3 000 €
Au cœur des cultures de toutes les couleurs	Centre de Francophonie de Bourgogne	4 000 €
Développement du judo dans les QPV	Alliance Dojo 71	8 000 €
Le théâtre médiateur des causes nationales égalité femmes-hommes et violences sexistes et sexuelles	Les Z'Opposés	1 000 €
Démocratiser l'accès à l'art et à la culture	L'Arc	5 000 €
Mon quartier à bras le corps	Zone Lutte	5 000 €
Les contes au sein du quartier	Riheb	4 000 €
La lucarne d'Evry au Plessis-remplacée par le bal des pompiers	Le phare ici et ailleurs	3 000 €

- approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine,
- autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, les sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville.

Départ de M. LUARD à 16h15

7 - ÉCUISSSES - CORIOLIS 2 - Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec SAÔNE-ET-LOIRE THD

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver le projet d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le bâtiment CORIOLIS 2, situé avenue de l'Europe, sur la commune d'ECUISSSES ;
- autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la société Saône-et-Loire THD, enregistrée au RCS de Nanterre et immatriculée sous le numéro 808 637 623, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la Cristallerie, immeuble Crisco Uno à SEVRES (92310), représentée par son Président, à savoir la société XPFIBRE.CVN, enregistrée au RCS de Nanterre et immatriculée sous le numéro 508 094 927, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la Cristallerie, immeuble Crisco Uno à SEVRES (92310), elle-même représentée par Monsieur Sébastien NOURRY, suite à la délégation de signature consentie du Président de XPFIBRE.CVN.

8 - Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2022

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2022.

9 - Contrat de territoire "Territoires en action" 2022-2028 - Autorisation de signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Mme Isabelle LOUIS présente le rapport. 11 projets ont été retenus au titre du contrat métropolitain.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la convention du contrat de territoire « Territoires en action » 2022-2028,
- autoriser le président à signer la convention cadre à intervenir avec la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Préservation du lac de la Sorme - Travaux d'aménagement de cours d'eau sur les communes de Blanzay, Charmoy, Les Bizots, Saint Bérain sous Sanvignes (tranche 4) - Autorisation de signature d'une convention financière avec le SMi2B

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes du projet de convention précitée, annexée à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base de ce projet ;
- imputer les dépenses sur le budget annexe eau sur la ligne de crédits prévue à cet effet.

2 - Propriétés boisées de la CUCM - Signature d'une convention de gestion avec l'Office National des Forêts pour les parcelles placées sous régime forestier

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver la liste des parcelles en nature de forêt appartenant à la Communauté Urbaine et devant être soumise au régime forestier, ce qui implique, plus spécifiquement :
 - approuver la liste des parcelles à maintenir sous régime forestier, 34 parcelles sises sur les communes de Blanzly, Marmagne, Broye, Antully et Saint-Sernin-du-Bois, pour une superficie globale de 82,35 ha ;
 - approuver la liste des parcelles à soustraire au régime forestier, car étant concernées par des projets incompatibles avec une gestion forestière durable, soit une liste des parcelles de 4 parcelles sises sur les communes de Marmagne, Saint-Sernin et Broye, pour une superficie de 1,95 ha ;
 - approuver la liste de nouvelles parcelles à soumettre au régime forestier et à confier à l'ONF pour qu'il en assure la gestion, soit une liste de 6 parcelles sises sur la commune de Montchanin, pour une superficie globale de 11,94 ha.
- autoriser le président à signer le futur plan d'aménagement forestier à intervenir sur cette base.

3 - Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure adaptée et après négociation - Lot 2

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant reçu délégation à signer le marché à conclure avec le groupement VEOLIA EAU / SADE CGTH / Pascal GUINOT TP, pour un montant de 1 196 470,00€ HT (lot 2).
- imputer les dépenses sur le budget annexe de l'eau.

4 - Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadre à bons de commande

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- abroger la délibération du conseil communautaire n°23SGADL0071 du 26/06/23, publiée le 27/06/23,
- autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :
 - Pour le lot 01 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 02 l'entreprise ASTECH SAS – PA Plaine d'Alsace – 7, avenue de l'Europe – 68190 ENSISHEIM, pour un montant maximum de 450 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 03 l'entreprise ESE France SAS – 42, rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY - pour un montant maximum de 600 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
 - Pour le lot 04 l'entreprise MINERIS Propreté – Les Creusets CD 15 – route de Lançon – 13250 Saint CHAMAS - pour un montant maximum de 750 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;
- imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

5 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire - Convention d'objectif 2023 - Autorisation de signature

M. Bernard FREDON présente le rapport. Subvention de 8000€ pour un travail très apprécié. M. DURAND souligne l'intérêt et la qualité des aides et conseils rendus par cet organisme.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- approuver les termes et la signature de la convention d'objectifs jointe, afin de définir, dans un partenariat clarifié, l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée;
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CAUE de Saône-et-Loire.

VII - PROXIMITE

1 - Règlement des déchetteries

M. Jean-François JAUNET présente le rapport. Il s'agit de faire évoluer le règlement des déchetteries pour respecter la réglementation. Il s'agit également de modifier les règles d'accès (la demande se fera sur internet).

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- émettre un avis favorable sur le nouveau règlement, sur la base du projet ci-joint ;
- appliquer les nouvelles conditions tarifaires dès le 2 janvier 2024.

2 - Participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la promotion du transport urbain dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2023

M. Daniel MEUNIER présente le rapport qui consiste à accorder la gratuité sur les transports associés

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- appliquer pendant la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2023 la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain, TAD inclus ainsi que la gratuité de la carte sans contact pour tout achat d'un abonnement ou d'un titre 10 voyages

QUESTIONS DIVERSES

M. Burtin demande que les petites communes puissent bénéficier des tarifs avantageux dont dispose la Communauté Urbaine dans le cadre de son marché à bons de commande pour assurer la conservation des chemins ruraux. Il souhaiterait qu'un groupement de commande soit constituée sur cette thématique. Des renseignements seront pris auprès des services.

La séance est levée à 16h39

Le premier Vice-Président,
Daniel MEUNIER

